

<<<<<<MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DIMENSIONS PSYCHO-EDUCATIVES DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983024 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS PSYCHO-EDUCATIVES DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter des notions théoriques, des modèles en lien avec les dimensions psychopédagogiques, socio-éducatives, psychopathologiques ainsi que celles liées à l'éducation pour la santé afin de développer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au bénéficiaire.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif », code 983019 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir, de décrire des concepts et des approches relatifs à la psychopédagogie, à la psychopathologie, aux modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ainsi qu'à l'éducation pour la santé ;

au départ de situations professionnelles, en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et approches relevant de la psychopédagogie, la psychopathologie, des modèles socio-éducatifs, psychopédagogiques et de l'éducation pour la santé ;
- ◆ de poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;
- ◆ de proposer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au(x) bénéficiaire(s) sur la base d'approches diversifiées relevant de la psychopédagogie, de la psychopathologie et de modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ de proposer un projet d'éducation pour la santé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*au départ de situations professionnelles en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif,
pour une personne, un groupe ou un collectif,*

4.1. Psychopédagogie

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la psychopédagogie ;
- ◆ d'illustrer des notions telles que : comportement, apprentissage, intelligence, émotion, différenciation, trouble, inclusion, handicap ;
- ◆ de décrire en quoi les apprentissages sont en lien avec les sentiments, l'intelligence, l'affirmation de soi, la motivation, l'environnement... en s'appuyant sur des théories scientifiques de pédagogues référents ;
- ◆ de repérer le sens des termes utilisés par les autres acteurs présents dans les équipes pluridisciplinaires ;
- ◆ de démontrer en quoi les personnes rencontrées nécessitent de la part de l'éducateur une approche spécifique ;

pour différents types de handicaps (handicaps physiques, mentaux, sociaux,...) ou d'inadaptations, pour différentes classes d'âge et sur la base d'observations,

- ◆ de préciser et de décrire les caractéristiques cognitives, motrices, psychologiques, affectives, personnelles et sociales des bénéficiaires, en liaison avec l'étiologie ;
 - de découvrir les principes de base de différentes démarches pédagogiques de prise en charge adaptées ;
 - d'établir un lien entre les données étiologiques, les caractéristiques psychologiques, affectives, sociales et les approches psychopédagogiques qui en découlent, en tenant compte des dimensions déontologiques.

4.2. Psychopathologie

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la psychopathologie ;
- ◆ de définir les notions de santé mentale et de normalité ;
- ◆ de situer les différents courants de pensée, les thérapies existantes et les diverses approches de la maladie mentale et des troubles psychiques ;
- ◆ de décoder le vocabulaire de base en santé mentale et l'utiliser comme outil de travail et non comme une étiquette qui enfermerait la personne ;
- ◆ de repérer le sens des termes utilisés par les autres acteurs présents dans les équipes pluridisciplinaires ;
- ◆ de découvrir la valeur du symptôme et développer une prise de distance entre la manifestation de celui-ci et l'identification d'une maladie mentale ;
- ◆ de décrire, au travers d'études cliniques, pour les principaux troubles psychiques présents tant chez l'enfant que chez l'adulte (troubles de l'humeur, troubles de l'attachement, troubles à expression somatique, troubles du comportement et du développement psychologique, pathologies déficitaires et organiques, conduites addictives, psychopathologies du travail...) :
 - les mécanismes psychopathologiques et leurs origines présumées,

- les différentes approches d'aide et de soins, y compris les options d'interventions des équipes pluridisciplinaires et les logiques qui les sous-tendent,
- les conséquences sur la fonction de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de mesurer l'incidence des troubles psychiques dans différents comportements problématiques tels que la dépendance, la maltraitance, la délinquance sexuelle ... ;
- ◆ de présenter différentes nosographies psychiatriques et classifications psychopathologiques, et d'en développer une lecture critique ;
- ◆ de proposer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif pour le bénéficiaire et son entourage, tenant compte des spécificités psychopathologiques ;
- ◆ d'aborder des notions éclairant le processus relationnel dans la relation éducative telles que transfert, contre-transfert, attachement, rapport à la réalité... ;
- ◆ d'aborder la notion de souffrance personnelle et de souffrance d'autrui ;
- ◆ d'identifier ses propres limites face à l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychopathologiques (envahissement, substitution ...).

4.3. Approches des modèles socioéducatifs et psychopédagogiques

au départ de situations exemplatives en matière d'éducation spécialisée en Belgique et à l'étranger,

- ◆ d'élaborer, afin de mener à bien le projet éducatif et/ou pédagogique, une intervention d'accompagnement psycho-éducatif qui tienne compte :
 - de l'analyse du lieu d'intervention spécifique,
 - des interventions humaines particulières,
 - du bénéficiaire ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensée utilisés en psychopédagogie, en particulier, l'approche systémique, humaniste, comportementale, psychanalytique, cognitive ;
- ◆ d'illustrer en quoi l'action éducative est une interaction dynamique qui s'appuie sur différentes approches psychopédagogiques ;
- ◆ de démontrer en quoi le système éducatif est un système ouvert dépendant du contexte ;
- ◆ de présenter des expériences éducatives particulières et de les relier aux différents postulats scientifiques, idéologiques et méthodologiques des différents courants psychopédagogiques ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique éducative, d'en préciser les différentes composantes (théories, valeurs, intuitions, représentations sociales ...) ;
- ◆ d'explicitier en quoi différentes approches socio-éducatives permettent à l'éducateur de comprendre des situations socio-éducatives singulières ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et les limites de ces approches ;
- ◆ d'explicitier les représentations de l'être humain sous-jacentes à ces approches et relever en quoi les éléments de son histoire personnelle influencent la manière de se situer par rapport à celles-ci ;
- ◆ d'analyser des situations typiques en éducation spécialisée selon différentes approches et d'évaluer l'(les) approche(s) la(les) plus appropriée(s) en tenant compte des différentes composantes du modèle ;
- ◆ de poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;

- ◆ de développer une posture professionnelle fondée sur les principes des approches socioéducatives et psychopédagogiques.

4.4. Education pour la santé

- ◆ de documenter par une recherche les processus physiopathologiques de base présents dans des pathologies fréquemment rencontrées ;
- ◆ d'illustrer et expliciter le rôle de l'éducateur spécialisé, comme acteur de la santé, du point de vue de la prévention primaire, secondaire et tertiaire sur différentes thématiques liées à l'éducation pour la santé ;
- ◆ d'identifier, dans les limites de sa fonction, les actions à mener dans le cadre de situations où la santé est à promouvoir ou mise en jeu (manutention, premiers soins, hygiène corporelle et des lieux de vie, éducation sexuelle, obésité, addictions ...) ;
- ◆ de concevoir un projet d'éducation pour la santé en réponse à un besoin exprimé ou non dans une population en s'appuyant sur la base de résultats de recherche et en préciser les enjeux et les limites ;
- ◆ d'illustrer les questions éthiques au regard du pouvoir de la science, du progrès de la médecine, de la politique de la santé ... (euthanasie, manipulation génétique...) ;
- ◆ d'identifier l'importance de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle adapté au public pris en charge.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Education pour la santé », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychopédagogie	CT	B	30
Psychopathologie	CT	B	40
Approches des modèles socioéducatifs et psychopédagogiques	CT	B	50
Education pour la santé	CT	F	40
7.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200